



**PARU EN AVRIL 1998**



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
SECRETARIAT D'ÉTAT A L'INDUSTRIE**

---

# MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES EN FEVRIER 1998

---

DECISION

N° 98.00.620.002.0 DU 16 FEVRIER 1998

**ADDITIF n° 1**

au certificat d'approbation C.E. de type  
n° 97.00.620.018.0 du 10 octobre 1997

---

Le présent additif concerne la balance TESTUT modèle B300 équipée de la fonction conversion de monnaies. Elle diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité par la possibilité d'imprimer sur le ticket, en plus des indications de prix dans la monnaie de référence, le prix total à payer converti dans une autre monnaie accompagné du taux de conversion utilisé pour ce calcul.

La fonction de conversion de monnaies ne peut équiper l'instrument que si elle n'est pas contraire aux réglementations nationales applicables dans l'Etat où celui-ci est utilisé.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité restent inchangées.

---

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

P.I., L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE

G. LAGAUTERIE

---

